

Démarche : Point d'accueil numérique : ETRANGERS

Organisme : Bureau de l'accueil et de l'admission au séjour

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Le PAN (point d'accueil numérique) est un espace destiné aux usagers leur facilitant l'accès aux démarches dématérialisées du ministère de l'intérieur avec :

- un ordinateur ayant un accès aux sites internet dédiés aux télé-procédures comme l'ANEF (administration numérique des étrangers en France, <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>)
- le moyen de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs
- la possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique.

Pour vous accompagner dans certaines démarches « Étrangers » et afin de vous garantir des conditions optimales d'accueil, le PAN est accessible uniquement sur rendez-vous.

Attention : Les agents du PAN ne pourront en aucun cas renseigner les usagers sur l'état d'avancement de leurs demandes de titre de séjour.

Quelle demande en ligne souhaitez-vous déposer?

Votre demande concerne le dépôt d'une demande de :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Carte de séjour étudiant (première Demande ou renouvellement)
- ☐ Carte de séjour « passeport talent »
- ☐ Titre visiteur
- ☐ Carte de séjour « bénéficiaire de la protection internationale BPI » et « membres de familles BPI »
- ☐ Carte de séjour « citoyens UE » et « membres de familles UE »
- ☐ Duplicata (suite à la perte ou au vol de votre titre de séjour)
- ☐ Changement d'adresse
- ☐ Changement d'état civil
- ☐

Point d'accueil numérique : ETRANGERS

☐ Titre de voyage pour étranger bénéficiaire de la protection internationale (TVE)

Attention

Si la nature de votre demande ne figure pas dans la liste ci-dessus, votre demande ne doit pas être déposée sur le site de l'Administration Numérique des Etrangers en France (ANEF). Vous ne pourrez donc pas être reçu(e) par l'agent du PAN.

Pour constituer votre dossier, vous devez consulter le site de la Préfecture :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers>

*PAN / Point d'Accueil Numérique

Quel titre de séjour détenez-vous en France?

Numéro étranger

ou Numéro de visa long séjour

Attention

Si vous ne disposez pas de numéro d'étranger ou de numéro de visa, votre demande ne relevant pas de l'ANEF, l'agent du PAN ne peut vous recevoir.

Merci de consulter la page du site de la Préfecture :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers>

Avez-vous tenté de déposer une demande sur l'ANEF?

Avez-vous tenté de déposer votre demande en ligne sur l'ANEF ?

Si réponse « non », veuillez consulter le site de l'ANEF afin d'y déposer votre demande :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>

Si la réponse est « oui », merci de répondre à la question suivante sur les difficultés rencontrées pour déposer votre demande sur la plateforme ANEF.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Quelles difficultés avez-vous rencontré sur l'ANEF?

Pour quelles raisons n'êtes-vous parvenu(e) à déposer votre demande en ligne ?

Vous ne disposez pas des moyens nécessaires pour déposer cette demande (scanner par exemple)

. Si case cochée, veuillez renseigner la section n°5

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous rencontrez des difficultés avec le fonctionnement du site ANEF

Si case cochée :

Point d'accueil numérique : ETRANGERS

Vous devez contacter le centre de contact citoyen (CCC) afin de bénéficier d'un soutien spécifique :

soit en remplissant le formulaire de contact en ligne sur le site <http://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

soit en appelant le 0 806 001 620 (appel gratuit depuis un poste fixe ou si le forfait mobile comprend les appels vers un téléphone fixe).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM

Votre nom

PRENOM

Votre prénom

Téléphone

Email

Adresse postale